

Jeudi 18 avril 2024

Fêtes maritimes 2024 / Grande parade entre Brest et Douarnenez **Pour la première fois, la Région Bretagne prend la barre**

Loïg Chesnais-Girard en a fait l'annonce à l'occasion de la session plénière du Conseil régional, ce jeudi : la Grande parade maritime, qui verra naviguer plusieurs centaines de bateaux entre Brest et Douarnenez, aura bien lieu le jeudi 18 juillet, la Région ayant accepté d'en assumer l'organisation. Le Président a confié à Loïc Hénaff, élu régional référent de l'Ouest Cornouaille, le pilotage de l'événement nautique, en lien avec les organisateurs des Fêtes maritimes, l'État et les collectivités.

Les Fêtes maritimes 2024 ne pouvaient faire l'impasse sur la traditionnelle Grande parade des vieux gréements au large du Finistère. Les Bretons et les amoureux de la Bretagne y sont très attachés, d'autant plus qu'il n'y en pas eu **depuis 8 ans**, la manifestation ayant été annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Sollicitée il y a peu par les parties en présence, la Région a accepté de prendre la responsabilité d'un tel événement qu'il va falloir organiser dans des **délais très contraints**, la Grande Parade se déroulant **dans moins de 100 jours**. La collectivité a évalué son implication dans la manifestation à **100 000 €**.

« Avec l'aide de tous, préfecture maritime, préfecture du Finistère, département, communes, Brest Evénements Nautiques et Fêtes maritimes de Douarnenez, mais aussi avec le soutien des participants et du public, nous allons relever le défi et faire de cette parade un événement exceptionnel, emblématique du territoire, qui mette en lumière nos paysages, nos marins et leurs bateaux mais aussi ceux venus d'ailleurs, parfois de très loin », ont indiqué Loïg Chesnais-Girard et Loïc Hénaff.

Avant de s'engager, la Région a toutefois posé ses conditions. Très attentive à la protection de l'environnement et de la biodiversité, à terre comme en mer, elle souhaite que le **parcours de la Grande parade, en cours de définition, soit respectueux du littoral et de ses habitants**. Les communes concernées seront conviées à un **temps d'échange le 2 mai** prochain où les questions de **sécurité** seront aussi abordées. De son côté, la Région devra avoir déposé la **déclaration de manifestation nautique** auprès de l'Etat **le 17 mai**.

Rendez-vous est donc pris pour partager un moment contemplatif et populaire à l'occasion de cette nouvelle grande Parade !

SERVICE PRESSE